67
476.

MANDEMENT
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVÊQUE
DE PARIS,

QUI ordonne que le TE DEUM *sera chanté dans toutes les Eglises de son Diocèse, en actions de graces du Rétablissement de la Paix.*

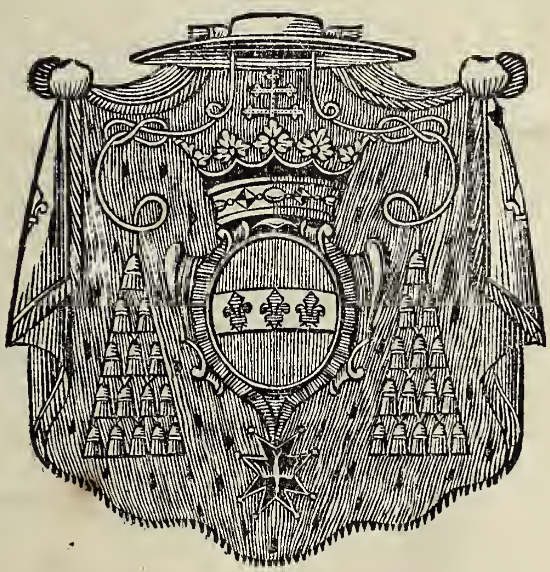

A PARIS,

Chez { CLAUDE SIMON, Pere, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque, rue des Massons,
ET
CLAUDE-FR. SIMON, Fils, Imprimeur de la Reine & de Monseigneur l'Archevêque, rue de la Parcheminerie. }

AVEC PRIVILEGE DU ROI. 1749.

SINS

Decorations

e Paris

iques

de la paix

PLANS ET DESSINS

Des constructions et decorations ordonnés par la Ville de Paris pour les rejouissances publiques à l'occasion de la publication de la paix le 12 fevrier 1749.

Le prix est de quarante sous

179.

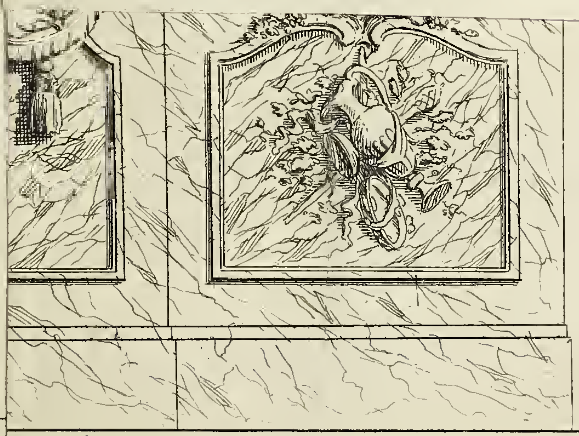

ts de distribution

la Ville

ECHELE de 18 Pieds

1 2 3 4 5 6 12 18

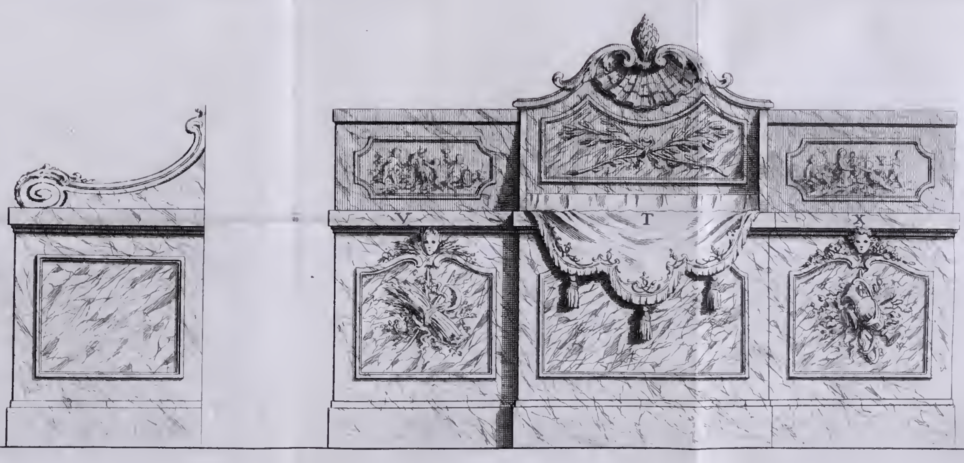

Dessin de partie des Orquestres joints à des buffets de distribution placés au nombre de douze en differens Quartiers de la Ville

481.

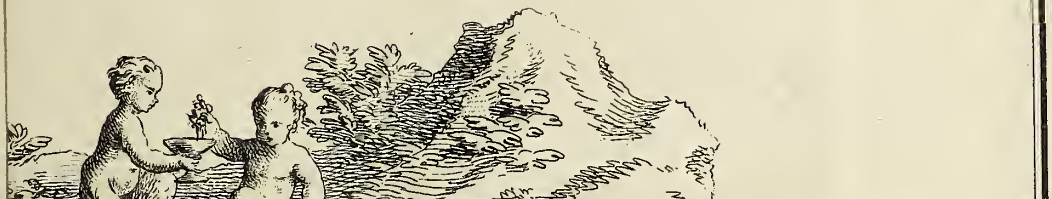

où sont erigées les statuës de nos Rois

Autres Orquestres et buffets construits dans les Places où sont erigées les statuës de nos Rois

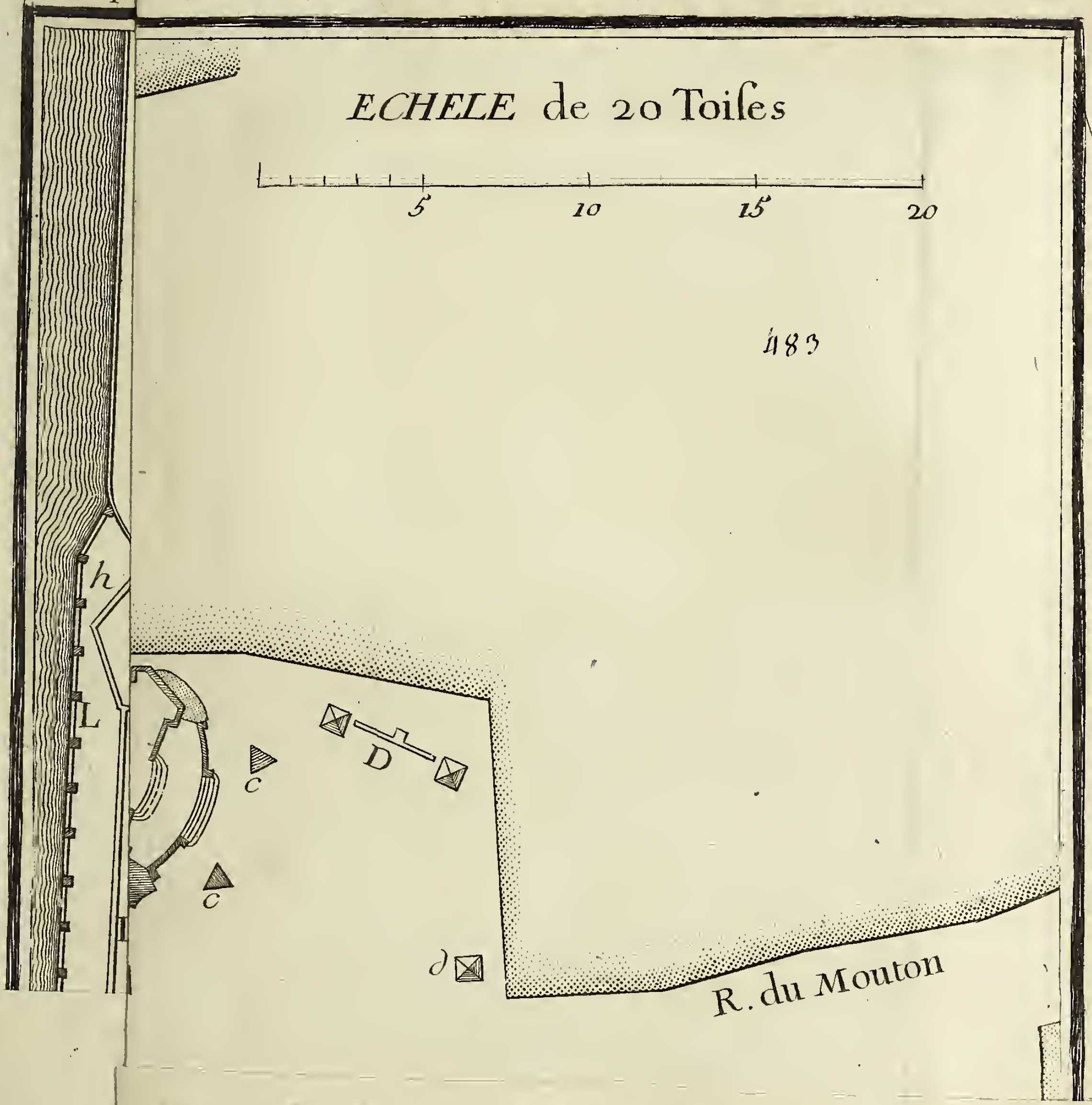

De… et au… placés sur la Platte forme

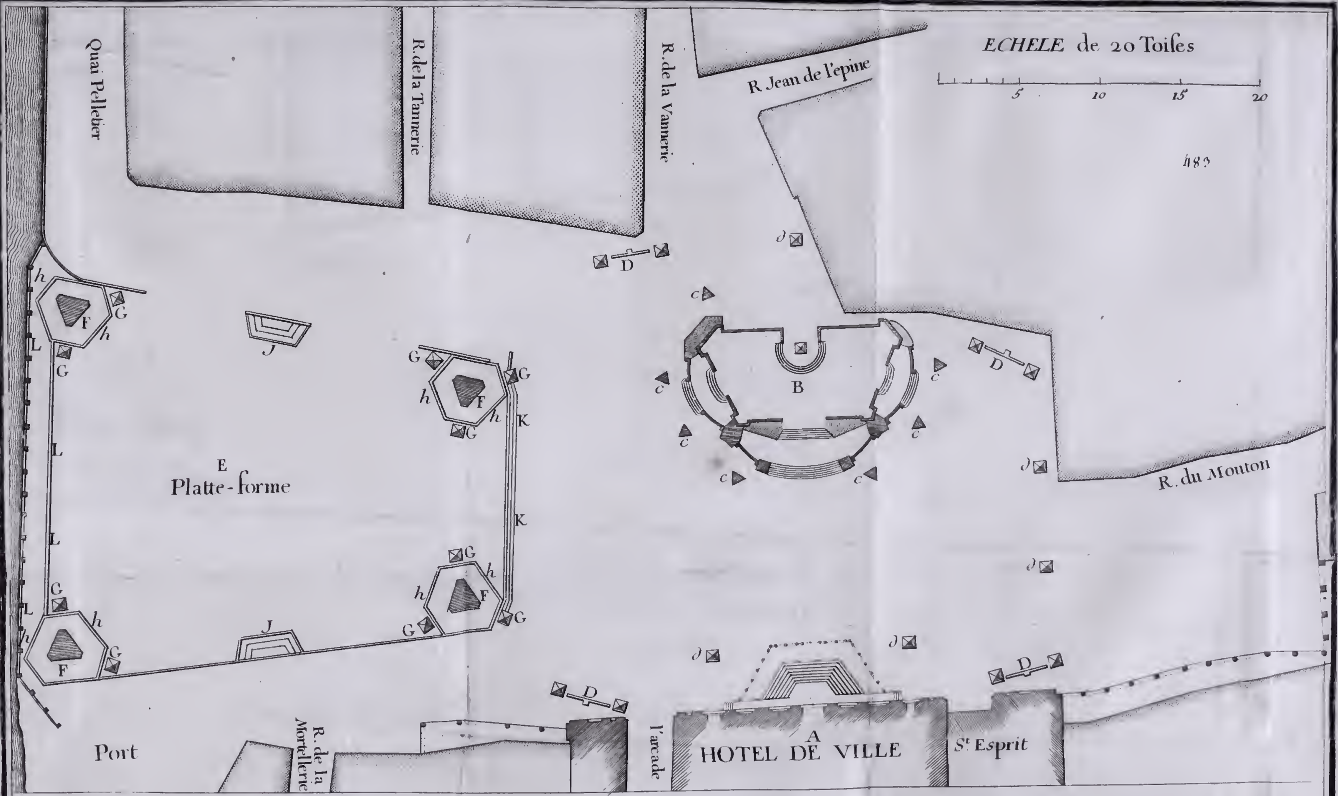

PLAN

du feu d'artifice construit en la place de Greve, et de la platte-forme elevée à l'extremité de la d. place sur le bord de la Riviere

Plan

A. L'I
B. En
c. d. Its
D. D
E. Pl
qui
F. Pr
G. Its
h. B
J. Or
K. M
L. D
su

s peuples, et les vertus qui seront à jamais l'objet
e leur reconnoissance.
on du Temple tant à l'exterieur que dans l'interieur
es riches et assortis. Les figures et les ornemens
re et en rondes-bosses dorées, y sont traités avec le
ficence convenable au sujet.

TROISIEME

tion de la Place et de la Platte-forme.

presentés dans le dessin sont peints en marbre blanc
coloris et de rehaussés d'or sur un fond de charmille.
mpagnent les Thermes sont en fer, bronzés et portés sur
e peints en charmille.
riangulaires des quatre angles de la Platte-forme,
distributions de pain, de vin et de viandes, sont peintes
s de figures et de rehaussés d'or, et terminées par des
artifice.
tres de la Platte forme sont peints en marbre avec des
et ornemens de rehaussés d'or.

QUATRIEME

s Orquestres et buffets de distribution

Dessin des
et a

Dessin des Orquestres placés sur la Platte forme

EXPLICATION DES PLANCHES

PREMIERE.

Plan geometral de la Place de l'Hôtel de ville, sur lequel sont marqueés les dispositions génerales.

A. L'Hôtel de Ville.
B. Emplacement du feu d'artifice.
C. D. Ifs de lumiere de 34 Pieds de haut qui accompagnt la décoration du feu.
D. Décorations de la Place consistant en Thermes, et en Ifs de lumiere.
E. Platte-forme construite sur le bord de la riviere, au niveau de la banquette, de 30 toises de longueur sur 20 de largeur.
F. Pyramides triangulaires elevées aux quatre angles de la Platte forme.
G. Ifs de lumiere accompagnant les pyramides.
H. Barrieres placées au devant des pyramides.
I. Orquestres contenant 20 musiciens.
K. Marches pratiquées pour la jonction de la Place avec la Platte-forme.
L. Deux balustrades de fer disposées à six pieds de distance l'une de l'autre sur l'extrémité de la Platte-forme du côté de la riviere.

SECONDE

Elevation et decoration du feu d'artifice.

L'edifice d'ordonnance Ionique moderne, represente un Temple de la Paix. Sa hauteur est de cent Pieds sur 90 de base. Son plan disposé en demi-exagone presente trois faces qui supportent chacune un fronton orné de bas reliefs, de cartels, et de figures.

La Déesse de la Paix est placée sur un Pied d'estal dans le milieu du Temple, auquel on monte par trois perrons pratiqués dans l'epaisseur d'une terrasse qui sert de socle à tout l'edifice.

Les quatre angles massifs sont décorés dans leur hauteur, par des Trophées d'arts et de sciences. Des genies placés sur le devant de ces angles paroissent detruire des Trophées militaires.

Une Coupole circulaire soutenuë par quatre massifs en consoles couronne tout l'edifice.

Le sommet du Dome se perd dans un nuage sur lequel Astrée paroit descendre accompagnée des arts, des graces, et des plaisirs.

Des Renommées empressées à la suite d'Astrée annoncent à la Terre le bonheur des peuples, et les vertus qui seront à jamais l'objet de leur amour et de leur reconnoissance.

Toute la décoration du Temple tant à l'exterieur que dans l'interieur est peinte en marbres riches et assortis. Les figures et les ornemens executés en peinture et en rondes-bosses dorées, y sont traités avec le gout et la magnificence convenable au sujet.

TROISIEME

Décoration de la Place et de la Platte-forme.

M. Les Thermes representés dans le dessin sont peints en marbre blanc ornés de fleurs de coloris et de rehaussés d'or sur un fond de charmille.
N. Les Ifs qui accompagnent les Thermes sont en fer, bronzes et portés sur des Pieds d'estaux peints en charmille.
O. Les Pyramides triangulaires des quatre angles de la Platte-forme, destinées pour les distributions de pain, de vin et de viandes, sont peintes en marbre ornées de figures et de rehaussés d'or, et terminées par des pieces figurées d'artifice.
P. Les deux Orquestres de la Platte forme sont peints en marbre avec des tapis de couleurs, et ornemens de rehaussés d'or.

QUATRIEME

Dessin des Orquestres et buffets de distribution construits dans douze principales Places de la Ville.

Q. Emplacement de quinze musiciens
R. Buffet pour la distribution du pain et des viandes.
S. Buffet pour la distribution du vin.

Les decorations sont peintes en marbre avec ornemens de figures, et Camayeux convenables aux sujets.

CINQUIEME

Dessin de douze autres Orquestres, avec leurs buffets de distribution placés en differens Quartiers.

T. Emplacement de dix musiciens.
V. Buffet pour la distribution du pain et des viandes.
X. Buffet pour la distribution du vin.

Les peintures et ornemens de cette décoration sont traités dans le gout de celle des premiers Orquestres.

485.

Desſin des
et a

Desſin des Orquestres placés ſur la Platte forme

485.

Desſin du feu d'artifice
elevé dans la place de l'hotel de Ville et des ifs de lumiere qui l'accompagnent

487.

4

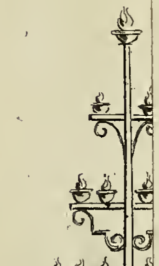

Desſin des
et a

Desſin des Orquestres placés ſur la Platte forme

487.

Desſin des Pyramides elevées aux quatre angles de la Plate-forme contenant des buffets de distribution et terminées par des pieces figurées d'artifice

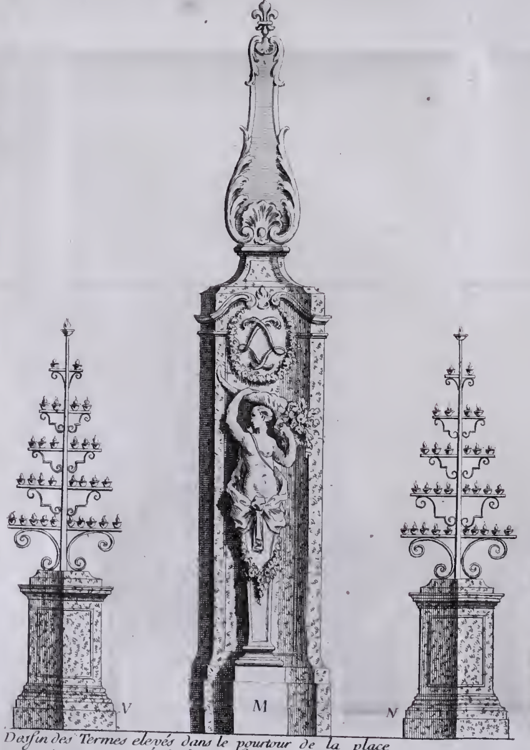

Desſin des Termes elevés dans le pourtour de la place et accompagnés de deux ifs d'illumination

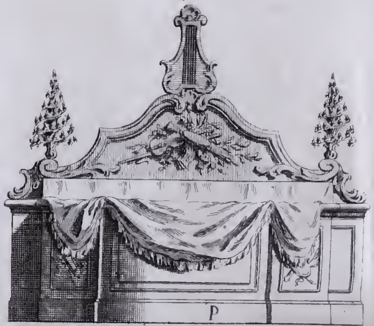

Desſin des Orquestres placés ſur la Platte forme

4

491.

A ij

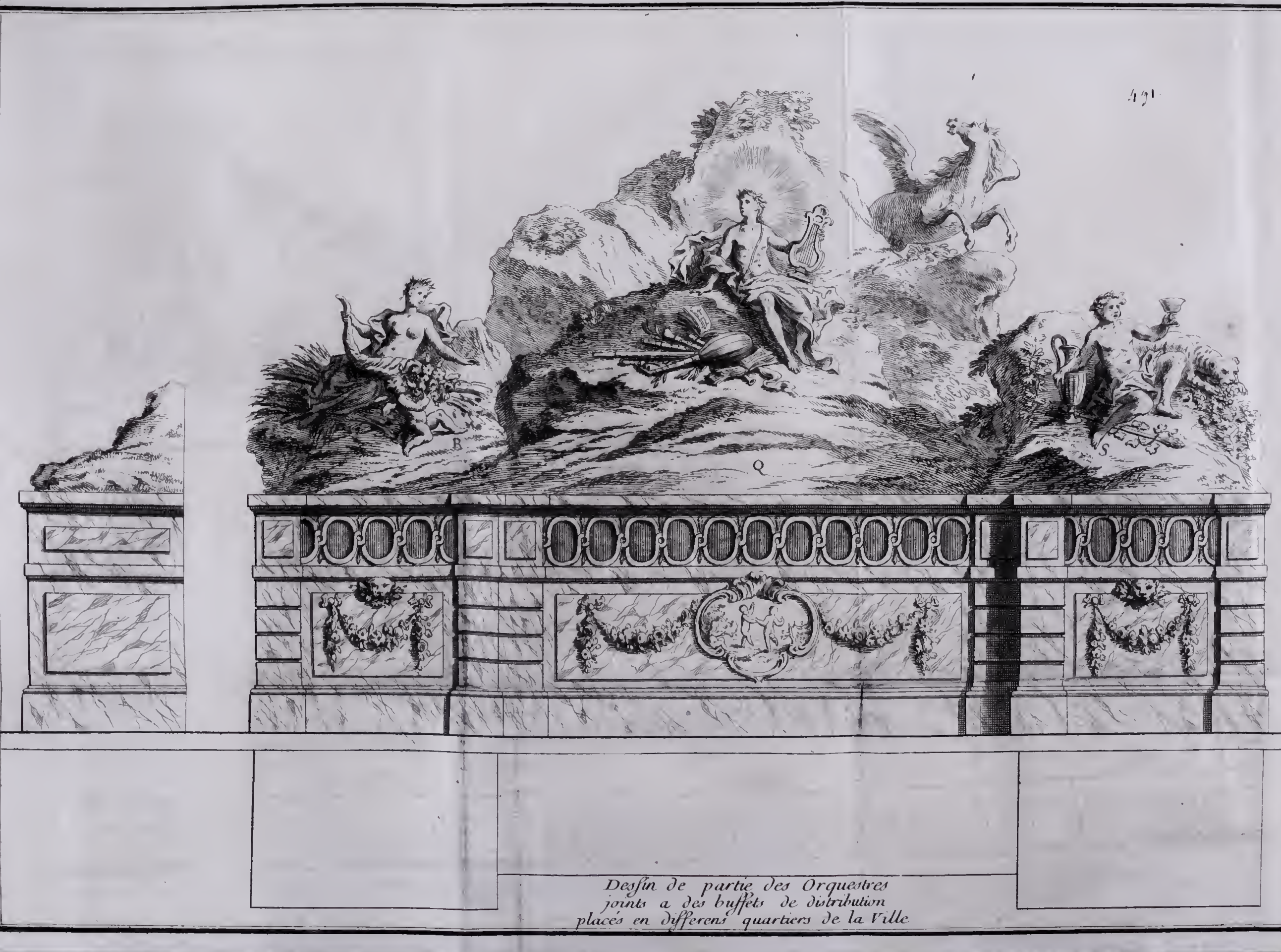

*Dessin de partie des Orquestres
joints a des buffets de distribution
placés en differens quartiers de la Ville*

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVÊQUE

DE PARIS,

QUI ordonne que le TE DEUM *ſera chanté dans toutes les Egliſes de ſon Diocèſe, en actions de graces du Rétabliſſement de la Paix.*

CHRISTOPHE DE BEAUMONT, par la Miſéricorde Divine, & par la grace du Saint Siége Apoſtolique, Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint Eſprit, &c. Au Clergé Séculier & Régulier, & à tous les Fidéles de notre Diocèſe : SALUT ET BÉNÉDICTION.

Vous avez long-tems ſoupiré, mes très-chers Freres, après le moment marqué par la Providence pour faire ceſſer une Guerre, qui a enlevé une multitude d'habitans à nos Villes & à nos Campagnes, qui a porté dans pluſieurs Provinces la déſolation & le ravage, qui a fait couler des ruiſſeaux de ſang, qui a mis en deuil un grand nombre des plus illuſtres Maiſons de ce Royaume: Combien de fois, à la vûe de ce fleau terrible, vous êtes-vous écrié avec le Prophête: *O Glaive du Seigneur, juſqu'à quand ne t'arrêteras-tu point? Rentre dans ton fourreau, refroidis-toi, & ceſſe de frapper.*

O mucro Domini, uſquequo non quieſces? ingredere in vaginam tuam, refrigerare & ſile. *Jerem.* 47. ℣. 6.

Vos deſirs ſont enfin accomplis: la Guerre dont vous ſouhaitiez avec tant d'ardeur d'être délivrés, eſt bannie de toutes nos Contrées: déſormais ſur nos frontiéres, comme dans le cœur de la France, *chacun cultivera ſon champ, ſans crainte* de ſe voir enlever, à la veille d'une moiſſon long-tems attendue, le fruit de ſes ſueurs & de ſes travaux: *le Peuple* de toutes nos Provinces *ſe repoſera dans la beauté de la Paix, dans des tabernacles de confiance; & le repos qu'il goûtera*, ſera pour lui une ſource d'*abondance* & de richeſſes. On ne verra plus de ces ſcénes cruelles qu'un théâtre ſanglant offroit preſque chaque année aux yeux de l'Univers, & dont le triſte dénouement étoit de laiſſer de vaſtes campagnes couvertes de morts & de mourants, même du côté des Vainqueurs, comme de celui des vaincus. On n'aura plus la douleur d'entendre tous les jours une épouſe, un pere, une mere, un enfant, déplorer amérement la perte de ce qu'ils avoient de plus cher dans le monde, perte ſouvent qui ne meritoit pas moins les regrets de la Patrie, que ceux d'une famille plongée dans la douleur & le déſeſpoir.

Unuſquiſque colebat terram ſuam cum pace. 1. *Machab.* 14. ℣. 8.

Et ſedebit populus meus in pulchritudine pacis, in tabernaculis fiduciæ, in requie opulentâ. *Iſaiæ* 32. ℣. 18.

Qu'il eſt conſolant pour nous, mes très-chers Freres, d'avoir à vous faire part d'un évenement qui tarit la ſource de tant de maux? Quand nous vous annoncions les grands progrès des armes victorieuſes de la Nation, notre joye étoit toujours mêlée de quelque amertume, parce que les Trophées de nos victoires étoient toujours teints du ſang de pluſieurs de nos plus généreux Citoyens : bien plus douce & plus pure eſt celle que nous goûtons, en vous apprenant que l'ouvrage de la Paix eſt entiérement achevé, & que notre Monarque peut dire aujourd'hui comme Salomon : *Le Seigneur mon Dieu m'a donné la Paix avec toutes les Nations qui m'environnent ; il n'eſt aucun ennemi qui me tende des piéges, ou qui inquiéte mon Peuple par ſes courſes.* Si nous ſommes contraints de vous rappeller à ce ſujet des objets triſtes & affligeans, ce n'eſt que pour vous dire qu'ils ne ſont plus, & que pour vous faire comprendre le prix du tréſor que vous poſſedez.

Nunc autem requiem dedit DominusDeus meus mihi per circuitum, & non eſt ſatan neque occurſus malus. 3. *Reg.* 5. ℣. 4.

Que ne devons-nous pas à la bonté d'un Souverain qui, dans l'impatience de nous procurer un bien ſi précieux, a ſacrifié un grand nombre d'importantes Conquêtes, avec toutes les eſpérances que le début triomphant de la Campagne commencée devoit lui faire concevoir? Prince véritablement digne de commander à un Peuple, qui, de tous les Peuples mérite le mieux de trouver un Pere dans la perſonne de ſon Roi ; en cette occaſion comme en toute autre, il a plutôt écouté la voix de ſa tendreſſe pour nous, que celle d'une paſſion qui produit dans ceux qu'elle poſſede, un deſir inſatiable d'étendre leur domination & leur pouvoir. Qu'il vive ce Monarque pacifique, & qu'il jouiſſe long-tems du fruit de ſon ſacrifice ; qu'il voye *dans*

tout le cours de sa vie, & pendant un Régne aussi long que glorieux, *régner* avec lui *la paix & la vérité*: qu'il ait la consolation de voir un Fils, digne de toute sa tendresse, jouïr bientôt par l'heureuse fécondité de son Auguste Epouse, de la *bénédiction* que *le Seigneur promet à l'homme qui le craint.*

Sit pax & veritas in diebus meis. 4. *Reg.* 20. ℣. 19.

Ecce sic benedicetur homo qui timet Dominum. *Ps.* 127. ℣. 4.

Tels sont les vœux que la reconnoissance doit nous inspirer; mais souvenons-nous que c'est le Roi du Ciel, *le Prince des Rois de la Terre*, *qui fait la Guerre & la Paix*, & que c'est à lui que nous sommes principalement redevables du repos & de la sécurité dont nous jouïssons. Oui, c'est le Tout-Puissant, c'est celui à qui *la mer & les vents obéïssent*, qui a fait succeder un calme parfait à la violente tempête dont l'Europe étoit agitée. C'est le Dieu qui *tient en sa main & tourne comme il lui plaît le cœur des Rois*, qui a fait prévaloir dans celui de tant de Puissances divisées entr'elles, la résolution unanime de conclure une Paix prompte & bien cimentée, & d'épargner à leurs Peuples déja épuisés, les suites funestes d'une plus longue Guerre. Sa bonté sensible à nos malheurs, *nous a délivrés du châtiment* que nos iniquités n'avoient que trop mérité.

Apoc. 1. ℣. 5.

Ego Dominus & non est alter. . . . . faciens pacem & creans malum. *Isaia*, 45. ℣. 7.

Matth. 8. ℣. 27.

Ita cor Regis in manu Domini, quocumque voluerit inclinabit illud. *Proverb.* 21. ℣. 1.

Ipse castigavit nos propter iniquitates nostras, & ipse salvabit nos propter misericordiam suam. *Tob.* 13. ℣. 5.

Convaincus de ces vérités, venez, mes très-chers Freres, venez en foule dans nos saints Temples adorer le Seigneur, & le remercier de ce que *dans sa colere il s'est ressouvenu de sa miséricorde*: Non-seulement joignez-vous à nous pour lui en rendre de solemnelles Actions de graces, mais retournez souvent aux pieds des Autels pour lui réitérer vos hommages, & lui rendre de fréquens devoirs de reconnoissances & d'amour: Louez, bénissez son Saint Nom, parce qu'il *a brisé l'arc, le bou-*

Cum iratus fueris, misericordiæ recordaberis. *Hal.* cap. 3. ℣. 2.

Confregit potentias ar-

clier, *l'épée*, cruels inſtrumens inventés par les hommes pour leur mutuelle deſtruction, mais qui dans leurs mains ſervent ſouvent à la divine vengeance, pour les punir les uns par les autres des crimes dont ils ſont tous coupables.

cuum, ſcutum, gladium. *Pſal.* 75. ℣. 4.

En même tems que vous rendrez vos actions de graces au *Dieu de la Paix*, conjurez-le d'*affermir ce qu'il a operé* en votre faveur : demandez-lui avec inſtance, qu'il rende éternelle l'amitié que nous voyons avec joye heureuſement rétablie entre les Princes Chrétiens ; qu'il étouffe juſqu'aux moindres étincelles d'un embrâſement qui a eu de ſi triſtes ſuites, & qui en faiſoit craindre de plus triſtes encore ; qu'il précipite dans le *puits de l'abîme* le demon de la diſcorde, & qu'il l'enchaîne pour toujours dans ce lieu de confuſion & de trouble, d'où il ne ſort que pour notre malheur, & pour celui de la Religion même.

II. Cor. 15. ℣. 11.

Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis. *Pſ.* 67. ℣. 26.

Apocal. ℣. 1. 2. 3.

Afin de ne pas mettre obſtacle à l'effet de vos Prieres, évitez avec ſoin dans ces jours deſtinés à célébrer le triomphe de la Paix, tout ce que l'Evangile interdit en tout tems à des Chrétiens : Prenez part à la joye publique ; mais à Dieu ne plaiſe, que des Réjouiſſances qu'un bienfait du Ciel occaſionne, & qui vous rappellent le ſouvenir de ſa tendre bonté pour vous, dégenerent en diſſolutions & en excès, qui offenſent & irritent votre Bienfaiteur. Si dans leurs Fêtes profanes les Nations infidéles, ainſi que le rapporte l'Ecriture, avoient coutume d'offrir de *magnifiques ſacrifices* à leurs Dieux, *de louer & d'exalter le pouvoir* de leurs Idoles, auſſi inſenſibles à leurs louanges, qu'impuiſſantes à les ſecourir, ſeroit-il poſſible que les Adorateurs du vrai Dieu, comblés de ſes dons, ne lui rendiſſent que des ou-

Convenerunt in unum, ut immolarent hoſtias magnificas Dagon Deo ſuo. *Jud.* 16. ℣. 23. & 24.

Laudabant Deos ſuos, aureos & argenteos, æreos, ferreos, ligneoſque & lapideos. *Dan.* 5. ℣. 4.

trages, pour l'importante faveur, qui fait aujourd'hui le ſujet de leur allegreſſe?

Vous éviterez, mes très-chers Freres, une conduite ſi odieuſe, en imitant celle des Habitans de la Ville de Bethulie, qui pendant le ſéjour qu'ils firent à Jéruſalem pour célébrer la Fête de la Victoire remportée ſur l'Armée d'Holoferne, *ſe réjouiſſoient à la vûë des Lieux Saints*, c'eſt-à-dire, en préſence & ſous les yeux du Dieu qui y habitoit. A l'exemple de ce Peuple religieux, loin de vous livrer à la diſſipation, ayez toujours le Seigneur préſent devant vous; réjouiſſez-vous comme ſous les yeux de Dieu même, témoin & juge de toutes vos actions; témoin éclairé à qui rien n'échappe; Juge ſévere qui ne laiſſe aucune faute impunie. Sa préſence, apperçue des yeux de la foi, vous fera éviter toute action qui pourroit vous attirer de ſa part de nouvelles diſgraces, & elle vous inſpirera une attention & une retenue propres à vous mériter la continuation de ſes faveurs.

Erat autem populus jucundus, ſecundum faciem Sanctorum. *Judith*, 16. ℣. 24.

A CES CAUSES, après en avoir conferé avec nos vénérables Freres les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Egliſe Métropolitaine; Pour nous conformer aux intentions de SA MAJESTÉ, Nous ordonnons que le *Te Deum*, avec le Verſet *Benedicamus Patrem & Filium*, & l'Oraiſon *Pro gratiarum actione*, l'Antienne *Domine, ſalvum fac Regem*, &c. le Verſet *Fiat manus tua*, &c. & l'Oraiſon *Pro Rege*, &c. ſera chanté Jeudi prochain treiziéme du mois de Février, dans notredite Egliſe Métropolitaine, en actions de graces du rétabliſſement de la Paix: Que le Dimanche ſeiziéme du même mois, il ſera pareillement chanté dans toutes les Egliſes de la Ville & des Fauxbourgs de Pa-

ris ; & le Dimanche qui ſuivra la réception du préſent Mandement, dans toutes les autres Egliſes de notre Diocèſe.

Si mandons aux Archiprêtres de Sainte Marie-Madelaine & de Saint Severin, & aux Doyens Ruraux de ce Diocèſe, que ces Préſentes ils ayent à notifier à tous Abbés, Prieurs, Curés, Supérieurs & Supérieures des Communautés Séculiéres & Réguliéres, exemptes & non exemptes, à ce qu'ils n'en ignorent, & qu'ils les obſervent & faſſent obſerver par les perſonnes qui leur ſont ſoumiſes. Donné à Paris en notre Palais Archiépiſcopal, le dixiéme Février mil ſept cent quarante-neuf.

Signé, ✠ CHRISTOPHE, Archev. de Paris.

Par Monſeigneur,

DE LA TOUCHE.

LETTRE DU ROI,

A Monſeigneur l'Archevêque de Paris.

MON COUSIN, après avoir ſigné les articles préliminaires de la Paix avec le Roi de la Grande-Bretagne & les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, je n'ai point perdu de tems à travailler à la conclure définitivement. Les Conférences tenues à Aix-la-Chapelle pour cet effet ont eu le ſuccès que je pouvois deſirer. Mes Ambaſſadeurs y ont ſigné le 18 Octobre dernier avec ceux du Roi de la Grande-Bretagne & des Etats Généraux des Provinces-Unies, revêtus de leurs Pouvoirs, un Traité définitif de Paix, auquel la Reine de Hongrie & de Bohême, Impératrice, a depuis accedé. Les ratifications de ce Traité, ainſi que de l'acceſſion de cette Princeſſe, ayant été ſolemnellement échangées, & l'ouvrage de la Paix étant par-là entiérement conſommé, mon intention eſt de rendre à Dieu de nouvelles graces de la tranquillité parfaite qu'il veut bien accorder à mes Peuples, & que je regarde comme un des plus précieux dons de ſa Miséricorde divine; Et à cet effet je vous fais cette Lettre, pour vous dire que mon intention eſt que vous faſſiez chanter le *TE DEUM* dans l'Egliſe Métropolitaine de ma bonne Ville de Paris, au jour & à l'heure que le Grand-Maître, ou le Maître des Cérémonies vous dira de ma part, & je lui ordonne d'y inviter mes Cours qui ont coutume d'y aſſiſter. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde,

Ecrit à Verſailles, le premier Février mil ſept cent quarante-neuf. *Signé*, LOUIS.

Et plus bas, PHELYPEAUX.

Et au dos eſt écrit : A mon Couſin l'Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint Eſprit.